

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 10 mai 2023

Conseillers municipaux présents :

Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Conseillers municipaux absents :

Florent SERRETTE

Conseillers municipaux excusés et avec procuration :

Michaël FUMEY – procuration Lydie CHANEZ
Martial VERNEREY

Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h05.

0. Ajout de point à l'ordre du jour

Anne-Marie Mivelle, 1^{ère} adjointe, ouvre la séance en demandant un rajout à l'ordre du jour concernant le Projet Centre bourg et la fixation des loyers. Le Conseil municipal accepte cet ajout à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du 3 avril 2023

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 3 avril 2023.

2. Bois et forêts

Validation du programme de travaux 2023

Mme Lydie CHANEZ rappelle l'intervention à la séance précédente du garde forestier et du chef de secteur pour la présentation des travaux en forêts 2023. Suite à cette intervention, une synthèse des travaux est présentée afin d'évaluer au mieux la nécessité et le choix des travaux à effectuer cette année. Suite à la décision du conseil municipal, une consultation des ETF sera lancée.

Mme Lydie CHANEZ est consciente du coût important du programme 2023, l'estimation est de 104 250 € mais rappelle la nécessité de ces travaux et de récupérer le retard constaté.

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle également la politique budgétaire restrictive décidée lors de l'élaboration du budget primitif, le projet centre bourg arrivant à la fin, des surcoûts étant constatés ne pourront certainement pas être financés par les loyers. Un conseiller municipal confirme que dans ce même ordre d'idée, les travaux de réfection des voiries communales ont été différés. Il est nécessaire d'être prudent.

Le conseil municipal, par 1 « contre » et 14 « pour », décide de réaliser les travaux suivants dans un premier temps :

- Plantation : Parcelles 91 et 60 et plantation coupe rase pour 15 220 € HT
- Travaux sylvicoles en futaie irrégulière Lot 1, 2, 3 (Parcelles 33, 41, 30, 22, 49, 23 et 45 : pour 77 060 € HT)

Les travaux de cloisonnement seront différés en automne et ils feront donc l'objet d'une consultation ultérieure.

Compte-rendu de l'ASA Mignobief du 17 avril 2023

La déléguée, Mme Lydie CHANEZ fait part des points évoqués, lors de l'assemblée générale du 17 avril 2022 :

- Compte administratif 2022,
- Renomination des responsables de massif,
- Présentation de la journée « Le temps du Comté »,
- Travaux prévus sur la route principale du Léal,
- Cotisations 2023,
- Budget prévisionnel 2023.

Assemblée générale des communes forestières du 26 avril

Les points évoqués lors de l'assemblée générale du 26 avril 2023 :

- La situation sanitaire des forêts et ses conséquences
- La place de la forêt et de la filière bois dans l'économie régionale et nationale,
- La nécessaire formation des élus aux questions relatives à la forêt et au bois pour faciliter les prises de décisions municipales (commercialisation, affouage, économie du bois, politiques territoriales, partenariats...)
- Les nouveaux défis (carbone, éolien et photovoltaïque en forêt, équilibre sylvo-cynétique, risque d'incendie...)

Droit de préférence : Parcelles forestières AD 151 et AE 105

Lydie CHANEZ, adjointe en charge de la forêt, informe le conseil municipal que la Commune est sollicitée dans le cadre de son droit de préférence à l'occasion de la vente, de la parcelle AD 151 et AE 105 (Le Léal) de superficies respectives 17a12 et 55a80.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préférence de la Commune pour ces parcelles qui ne jouxtent aucune parcelle forestière communale.

3. Urbanisme et voirie

Aménagement d'un nouveau quartier « La fruitière »

La 1^{ère} adjointe, Anne-Marie MIVELLE, rappelle que l'affaire judiciaire est en cours à ce sujet. Le délibéré sera rendu prochainement. Elle fait part d'une réunion de travail du vendredi 14 avril 2023, avec le mandataire le SIDEC représenté par M. BONHOMME et parcourt la note d'orientation pour la consultation des équipes de maîtrise d'œuvre proposée. Ce document reprend les orientations que le conseil municipal souhaite proposer aux futurs candidats de maîtrise d'œuvre :

- Le contexte : Périmètre d'étude, le PLU et les orientations d'aménagement de la zone 1AU,
- Les enjeux : Impact visuel et paysager
- Les objectifs : Mixité et la variété des typologies, les usagers et les espaces partagés, la qualité paysagère, les eaux pluviales, le coût et le phasage,
- Les missions de maître d'œuvre.

Le conseil municipal est sollicité pour engager la poursuite de l'opération du nouveau quartier la Fruitière, et confier au SIDEC la consultation de la désignation de la maîtrise d'œuvre.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser l'opération et confie au SIDEC la réalisation de cette consultation de maître d'œuvre.

Horloge de Petit-Villard

Suite à la dernière discussion du conseil municipal, M. Gérard MUGNIOT, adjoint chargé du dossier présente un nouveau devis avec l'ajout d'une protection parafoudre. Le devis s'élève à 2 693.90 € HT.

Le Conseil municipal, par 1 abstention et 14 « pour », accepte le devis et charge Mme la 1^{ère} adjointe de sa signature.

Aménagement routier de Communailles-en-Montagne

Suite à la consultation des habitants du 1^{er} avril 2023, des devis et des études d'aménagements ont été demandés à MARKOSOL avec 2 coussins berlinois, des marquages et panneaux routiers correspondants pour un montant de 4 644 € HT.

Le conseil municipal, après un large débat, avec 1 abstention et 14 voix « pour » souhaite dans un premier temps installer un seul coussin berlinois dans le secteur haut du village qu'elle possède en stock et d'étudier l'impact de cette installation et d'effectuer les marquages au sol le long de la voirie et la réalisation de deux places de parking vers la fontaine. Le devis de 4 644€ HT sera corrigé en raison de la diminution des équipements.

Parcelle des HLM

Ce point a déjà été évoqué lors de précédent conseil municipal, la question de ce soir et de déterminer le périmètre de la parcelle en respectant les contraintes tels que le passage des eaux usées et de l'eau, les arbres en place...

La parcelle nécessitera un bornage qui se fera dans un second temps, si de futurs acquéreurs se présentent au secrétariat de mairie. La surface sera approximativement de 850 m² et aura la forme d'un trapèze. Le débat s'oriente sur le prix de la parcelle destinée à une famille à revenus modestes et pour une résidence principale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre le terrain au prix de 55€/m², les frais de bornage seront à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur. La 1^{ère} adjointe, Anne-Marie MIVELLE, sera chargée de signer les pièces du dossier.

4. Enfance et jeunesse

Conseil d'école du 16 mars 2023

Mme la 1^{ère} adjointe a assisté au conseil d'école du 16 mars 2023, les points suivants ont été évoqués :

- Effectifs : 142 élèves et 96 familles
- Protocole PHARE : programme de lutte contre le harcèlement scolaire à l'école
- Projet d'école : avenant pour une durée de 1 an.
- Projets, sorties : Ski, projet alimentation MS GS, La fabrique à musique CE2 CM1 (Projet réalisé avec la chanteuse la LUE), Foot à l'école CE2 CM1, Carte de la Fraternité CE2-CM, Semaine des mathématiques MS-GS-CE2-CM, apprendre à porter secours, E3D, élevages de fourmis CE, Classe découverte dans le Puy de Dôme CE2 CM1 CM2
- COOP scolaire
- Matériel de sécurité : Alarme de la salle Libellule à revoir avec la CCCNJ.
- Divers travaux à effectuer par les agents de la commune.

5. Environnement : commission du 17 avril

La commission « Environnement » du 17 avril 2023 est rapportée par Mme Pascale DUSSOUILLEZ avec les points suivants :

- Suppression des bacs de fleurs vers le cimetière

- Plantation des tilleuls des centenaires vers le lavoir du Nods.
- Discussion sur l'emplacement d'un terrain de pétanque à proximité des terrains de jeux du Martinet.
- Nettoyage de printemps le samedi 13 mai 2023 à 9h.
- Achat de 3 tables de pique-nique pour un montant de 1230 € HT Devis approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.
- Réflexion en cours sur une animation pour la journée du patrimoine.

6. Projet centre bourg

Suivi des travaux :

Le chantier est dans sa phase de finition avec la pose du carrelage, revêtements, parquets et l'installation des cuisines. Une demande a été formulée à l'évêché pour l'élagage des arbres en limite de propriété. Ils seront exploités par M. Jacques DAYET conseiller municipal aidé de M. Christian CHAUVIN.

Fixation des loyers des appartements, des cabinets médicaux et de la micro-crèche :

Une commission de travail s'est réunie le 24 avril 2023. Elle propose une répartition par la surface avec des tarifs à 8 €, 8,5 € et 9€ aux m².

La proposition de la commission est étudiée et l'objectif est de recouvrir l'emprunt initial de 1 400 000 €.

Un large débat s'oriente sur le prix médiant de 8,5 € avec le vote suivant :

- 1 « pour » : 8€
- 13 « pour » : 8,50 €
- Aucun vote pour 9 €

Mme Valérie VUILLERMOT ne prend pas part au vote car elle concernée par le sujet.

7. Informations et questions diverses

Lapiaz

M. DUQUET, en charge de la mise en place d'une exposition géologique appelée « L'arc jurassien » dans les jardins permanents des Salines d'Arc-et-Senans a demandé à la commune de prendre des pierres formant le Lapiaz qui ont été extraites et déposées depuis de nombreuses années au bord de la route de Grange Bonnet. La reconstitution d'un lapiaz serait valorisée et exposée dans ces jardins en indiquant leur provenance et en expliquant l'origine géologique de ce phénomène particulier et rare. Après une visite sur place avec M. DUQUET et la consultation du garde forestier, ces pierres laissées à l'abandon pourront retrouver leur place et valoriser nos richesses. Le conseil municipal donne son accord pour quelques pierres dans un seul but d'enrichir la connaissance du public tout en valorisant ces pierres.

Élections des grands électeurs des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Un conseil municipal exceptionnellement dédié à l'élection des 3 représentants de la commune aura lieu le 9 juin 2023 à 19h.

Formation défibrillateur par les pompiers le vendredi 9 juin 2023 à la salle des sports à 20h30.

Emploi d'été : Depuis quelques années, 2 emplois d'été ont été ouverts. Chaque conseiller municipal est interrogé sur l'intérêt et l'utilité de ces emplois. Le conseil municipal décide de ne pas renouveler l'opération pour cette année.

Droit de préemption urbain

Mme la 1^{ère} adjointe informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune pour les ventes suivantes :

- des parcelles cadastrées AB113, correspondant à des terrains et une maison, situées 2 rue de Frasne à Mignovillard,
- des parcelles ZA 67 106 113, correspondant à des terrains et une maison, situées 6 rue de la Chapelle à Petit Villard.

Repas de la fête des mères : Vendredi 2 juin 2023 à 20h.


Apéritif de la fête des pères : Vendredi 16 juin 2023 à 19h30

La séance est levée à 23h45.

Prochaines séances :

- lundi 5 juin à 20h et vendredi 9 juin à 19h

**Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe**



Anne-Marie MIVELLE